

Genève, Palais des Nations, Room XX, 15 mai 2017

Quatrième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la Déclaration des Droits des Paysans et autres personnes travaillant en milieu rural.

Vincent Delobel, éleveur de chèvres en Belgique, représentant le MAP & la FUGEA (LVC)

Commentaire sur l'article 1 : Définition des paysans

Madame la Présidente-Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de me donner l'opportunité de vous faire part de notre réalité agricole au sein de ce processus. Je suis paysan membre du MAP et de la FUGEA (La Via Campesina), plus précisément éleveur caprin dans un petit village du sud de la Belgique. Ces dernières années, nous assistons à une véritable disparition de la paysannerie dans mon pays et dans toute l'Europe. C'est en réalité notre statut social, nos conditions culturelles, politiques et économiques particulières qui s'éteignent sous vos yeux. À l'heure où je vous parle, deux tiers de mes collègues ont plus de cinquante ans. L'agriculture paysanne européenne laisse place d'une part à un abandon des terres marginales mais autrefois nourricières, et d'autre part, à l'expansion d'empires agro-industriels, de sociétés de gestion qui exploitent les terres avec des pratiques minières et de manière éphémère.

Conscients de cette menace sur notre futur, nous sommes chaque jour plus nombreux à défendre et à pratiquer une autre agriculture, nourricière, notamment en s'appuyant sur la diversification, la quête d'autonomie et la pluriactivité. Chaque jour, nous nous efforçons à transformer, améliorer, réinventer nos fermes individuelles mais aussi nos modes de collaboration au sein de nos communautés. A nos yeux, cette Déclaration est vitale, non seulement pour nous protéger mais surtout car elle donne un cadre positif, cohérent et universel aux libertés qui nous permettent de reproduire et développer nos activités et techniques agricoles dans nos multiples contextes locaux. Nos droits à la terre, à l'eau, aux semences, toutes ces libertés sont inhérentes et constituantes de notre statut paysan. Cette Déclaration, ainsi rédigée, nous a permis de formuler, de mieux connaître et j'espère permettra de faire reconnaître en tous lieux nos droits, nos libertés individuelles et collectives, notre statut et donc notre existence.

Depuis 2008, nous, paysans et organisations de la société civile, sommes mobilisés, nous avons participé de manière constructive à ce long processus onusien de discussion et de négociation. Dans nos divers pays, nous avons reçu un soutien chaleureux d'un grand nombre de citoyens conscients des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation. Aujourd'hui, nous demandons à nos représentants élus de prendre leurs responsabilités et un engagement sincère en faveur de la Déclaration.

Merci pour votre attention,